

Strasbourg, 24 novembre 2021

AP/CAT (2021) 14
Orig. anglais

14^e Réunion ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur
les risques majeurs (EUR-OPA)

*Bâtir des sociétés plus inclusives grâce à une meilleure gestion
des risques de catastrophe*

Déclaration ministérielle

ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

14^e Réunion ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les Risques majeurs (EUR-OPA) – Bâtir des sociétés plus inclusives grâce à une meilleure gestion des risques de catastrophe Matosinhos (Portugal), le 24 novembre 2021

Déclaration

Nous, ministres et présidents de délégations participant à la quatorzième Réunion ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les Risques majeurs (EUR-OPA) – Bâtir des sociétés plus inclusives grâce à une meilleure gestion des risques de catastrophe,

Évoquant le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Hambourg le 21 mai 2021 rappelant que ses États membres sont attachés aux valeurs qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable ;

Sommes réunis en ce 24 novembre 2021 à Matosinhos (Portugal), dans le cadre du Forum européen pour la gestion des risques de catastrophes ;

Constatant la fréquence et l'ampleur croissantes des catastrophes naturelles et technologiques et leurs répercussions sur les personnes, les biens, les moyens d'existence, le patrimoine et l'environnement ;

Reconnaissant que la vulnérabilité et l'exposition accrues des sociétés aux catastrophes sont surtout imputables à une prise en compte inadéquate des risques de catastrophes dans le développement socio-économique et de la dynamique intrinsèque des risques ;

Considérant que malgré la constante amélioration de la sensibilisation aux risques et des capacités d'intervention en cas de catastrophes, la réduction des vulnérabilités et de l'exposition et l'amélioration des connaissances des risques et de la préparation des sociétés demeurent des tâches complexes ;

Considérant que la pandémie de covid-19, qui représente, entre autres, une crise de santé publique, a eu des conséquences dramatiques pour les individus, les familles et les sociétés dans le monde entier et a contraint les gouvernements à des choix politiques rapides, difficiles et souvent controversés ;

Constatant que depuis sa création en 1987, l'Accord EUR-OPA Risques majeurs a renforcé la coopération entre ses parties en matière de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et technologiques majeures ;

Notant avec satisfaction la coopération suivie entre l'Accord et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) quant à la promotion de sociétés plus sûres par le déploiement du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et par l'organisation conjointe du Forum mondial pour la réduction des risques de catastrophes de Cancún (Mexique, 2017), ainsi que des Forums européens pour la réduction des risques de catastrophes d'Istanbul (2017), de Rome (2018) et de Matosinhos (Portugal, 2021) ;

Conscients de l'importance de la réduction des risques de catastrophes pour la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU et la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, adopté en 2015 ;

Constatant le rôle majeur joué par l'Organisation mondiale de la Santé dans la coordination des efforts internationaux visant à mettre en œuvre le règlement sanitaire international ;

Notant avec intérêt le travail pertinent mené au sein du réseau de centres scientifiques spécialisés, aux niveaux national et régional, pour améliorer la sensibilisation des populations aux risques majeurs et la résilience ;

Reconnaissant que le partage de bonnes pratiques au sein du réseau de centres scientifiques spécialisés offre un riche corpus de compétences en matière de crises de santé publique et peut fournir de précieuses indications sur les solutions durables afin de protéger la santé publique et d'atténuer les conséquences sociales de la pandémie de covid-19 ;

Nous, ministres et présidents de délégations :

Remercions chaleureusement le gouvernement du Portugal pour la préparation et l'organisation de la 14^e Session ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les Risques majeurs (EUR-OPA).

Saluons vivement la coopération suivie entre l'Accord européen et méditerranéen sur les Risques majeurs (EUR-OPA) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) en matière de promotion de sociétés plus sûres par le déploiement du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

Soulignons l'importance du déploiement du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en tant que contribution essentielle à la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'ONU et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, adopté en 2015.

Approuvons la feuille de route du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes en tant qu'outil efficace pour hiérarchiser les mesures de gestion de la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Europe et en Asie centrale.

Notons, avec intérêt, la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2016-2020, adopté lors de la dernière Session ministérielle, qui s'est tenue à Lisbonne en octobre 2016, et faisons part de notre satisfaction quant à la manière dont celle-ci a été pilotée par le Comité des

Correspondants permanents, soutenu, le cas échéant, par le secrétariat exécutif de l'Accord EUR-OPA.

Nous, ministres et présidents de délégations, décidons de :

Continuer à promouvoir la réduction des risques de catastrophes – notamment par le biais d'une prévention, d'une anticipation, d'une atténuation et de réponses efficaces en vue de favoriser la résilience des sociétés – à tous les niveaux de gouvernance, en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, des universités et de la société civile.

Favoriser une approche pluridisciplinaire, transversale et participative afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de la gouvernance en matière de réduction des risques, aux niveaux central, régional et local.

Renforcer la coopération avec les communautés scientifique et universitaire afin de garantir des stratégies et des plans d'action solides en matière de prévention, d'anticipation et d'atténuation des risques de catastrophes.

Promouvoir des solutions fondées sur la nature et la démarche écosystémique pour atténuer les conséquences du changement climatique et des catastrophes naturelles qu'il provoque.

Adopter le Plan à moyen terme 2021-2025 (document AP/CAT (2021)11) de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), qui orientera l'action prioritaire dans ce domaine au cours des cinq prochaines années.

Charger le Comité des Correspondants permanents de l'Accord de suivre la mise en application du Plan à moyen terme, en l'adaptant, le cas échéant, aux nouvelles circonstances, et à formuler des propositions et des recommandations visant à accroître son efficacité.

Charger le réseau des centres spécialisés de l'Accord de soutenir, dans leurs sphères de compétence respectives, l'application des priorités établies dans le Plan à moyen terme, par un travail transversal et par la mise en commun de leur expertise pour réaliser des programmes coordonnés et efficaces.

Inviter les États qui ne sont pas parties à l'Accord partiel à rejoindre cette structure de coopération afin d'affermir les synergies en vue de rendre les sociétés plus résilientes.

En outre, nous, ministres et présidents de délégations, demandons :

au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de soutenir, en tant que de besoin, la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2021-2025 de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) et d'encourager les États membres du Conseil de l'Europe qui ne sont parties à l'Accord partiel à envisager de rejoindre ce cadre de coopération intergouvernementale.